



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 23 mai 2023

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 23-B17 - FONDS D'INVESTISSEMENT RÉGION SUD PACA - PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les feux de forêts, un dispositif de subvention à l'investissement pour l'acquisition de matériel a été mis en œuvre par la région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur afin de soutenir l'action des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) suivants : Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var et Alpes-Maritimes.

Le montant de l'aide consacrée par la région Sud PACA est de 5 M€ sur la mandature 2022-2027, répartie de façon annuelle et forfaitaire entre chaque SDIS.

Compte tenu du cadre dans lequel s'inscrit cette subvention et du nécessaire renouvellement de matériels roulants adaptés à la topographie des feux de forêts en zone montagnaise, le choix de l'établissement s'est porté sur un engin de type Camion-citerne forestier moyen.

Le montant de la subvention pour ce type de vecteur s'élèverait à 138.800 € par an, que devrait compléter un autofinancement de 106 200 € HT.

L'instruction du dossier de demande de subvention en investissement par les services de la région Sud PACA nécessite, de la part du conseil d'administration du SDIS des Alpes-Maritimes, la validation du plan de financement pluriannuel suivant :

Exercice budgétaire	Matériel à acquérir	Quantité	Montant unitaire estimatif € HT	Subvention région Sud PACA € HT	Taux subvention %	Auto financement SDIS 06 € HT	Taux auto financement %
2023	Camion-citerne forestier moyen	1	245 000	138 800	56,7	106 200	43,3
2024	Camion-citerne forestier moyen	1	245 000	138 800	56,7	106 200	43,3
2025	Camion-citerne forestier moyen	1	245 000	138 800	56,7	106 200	43,3
2026	Camion-citerne forestier moyen	1	245 000	138 800	56,7	106 200	43,3
2027	Camion-citerne forestier moyen	1	245 000	138 800	56,7	106 200	43,3
Totaux		5	1 225 000	694 000		531 000	

La demande de subvention sera effectuée et déposée chaque année entre 2023 et 2027.

En conséquence, il vous est proposé de :

- valider le plan de financement pluriannuel ci-dessus présenté.

Et d'autoriser M. le président du conseil d'administration à :

- solliciter la participation de la région Sud PACA dans le cadre du fonds régional,
- déposer et signer les documents de demandes de subvention.

Les crédits correspondant au financement du véhicule pour la première année seront inscrits au budget supplémentaire 2023 à l'article budgétaire 21561.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement pluriannuel ci-dessus présenté.

Et d'autoriser M. le président du conseil d'administration à :

- solliciter la participation de la région Sud PACA dans le cadre du fonds régional,
- déposer et signer les documents de demandes de subvention.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY